



NPA

NOUVEAU PARTI
ANTICAPITALISTE
www.npa2009.org

L'ORDRE, ON VOUS REPETE ON N'EN VEUT PAS

La création de l'ordre infirmier (OI) est le premier de son genre, en effet il concerne une profession composée d'environ 80% de salariés et 20 % de libéraux.

La loi pour la création d'un OI votée en 2006 émanait de 2 députés de l'UMP (Mr Mallié et Mme Briot). Lors des élections en avril 2008, seulement 13,60% des infirmiers(es) (IDE) se sont prononcés en faveur de l'ordre .

La majorité des IDE ont boycotté cette élection afin de manifester leur désaccord **et cela fut leur premier acte de résistance.**

Malgré cette élection illégitime au vu du très faible score de participation, l'OI est imposé aux IDE.

Le deuxième acte de résistance face à cet ordre imposé à cette profession fut le non renvoi des dossiers d'inscription et les IDE furent encore très nombreuses à résister. L'OI est en train de s'exciter en contraignant les employeurs d'exiger des IDE l'adhésion à l'ordre pour le 29 janvier 2010,

Le point d'orgue de cette résistance est fixé le 26 janvier 2010 sous forme d'une journée de grève et de manifestations.

L'OI ne se positionne pas pour revendiquer sur les salaires ni les effectifs ni les conditions de travail qui sont aujourd'hui à la limite du supportable et pour exemple face à la pénurie des médecins savamment orchestrée par ces politiques libérales, l'ordre des médecins ne fait rien il cautionne ce système. L'OI ne sera pas cette épaule protégeant la profession bien au contraire, c'est une instance disciplinaire supplémentaire dont la décision sera souveraine .L'OI est garant des aptitudes physiques et mentales des IDE et ainsi le tribunal ordinal pourra décider de la suspension ou du retrait du diplôme d'infirmier, les syndicats passent ainsi à la trappe.

L'OI gèrera la répartition géographique des IDE et décidera des mutations et de l'installation des IDE libérales.

L'OI veut réécrire un code de la déontologie , il existe déjà dans le code de la santé publique par contre il ne s'oppose pas à la suppression du décret de compétences pente très glissante pour la profession car avec cette suppression il n'y aura plus de cadre de travail, les glissements de tâches afin de palier à la pénurie médicale seront légales soumettant les IDE à des situations difficiles parfois dangereuses pouvant mettre en péril leur diplôme.

Bien au-delà d'une cotisation qui est certes inadmissible, pour exercer c'est le diplôme qui fait foi et non l'inscription à cet OI illégitime (75 euros cette année soit un budget annuel de 38 millions d'euros, cotisation amenée à augmenter l'OI en parle déjà afin de s'aligner sur les tarifs européens).

Le but caché de l'OI est la mise sous tutelle d'une profession qui musellera les IDE pour mieux les contrôler et ainsi appliquer ce qui est en train de se

POUR PRENDRE CONTACT:

Envoyez vos coordonnées par courrier à : NPA, 2 rue Richard Lenoir - 93100 Montreuil

Ou par mail à : ecriture@npa2009.org

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

Mail :

Impression Rotographie-93100

mettre en place à savoir la privatisation de la santé. Il est cohérent d'envisager l'arrivée d'IDE libérales dans les services hospitaliers, les consultations, les dispensaires, la médecine du travail et bien d'autres champs d'exercice professionnels .

L'ordre IDE fait suite à celui des kinés en résistance depuis 3 ans et pourtant ces derniers sont majoritairement libéraux et celui des sages femmes dont certaines sont également opposées à l'ordre .D'autres voix inattendues s'élèvent contre les ordres, ceux des médecins et des avocats !

L'OI précède celui des aides soignants. Un projet de loi a été déposé mais mis en suspens par la ministre de la santé, elle attend que la colère des IDE passe.

La contestation de la rue dans un passé très récent a fait abroger la loi du CPE (Contrat Première Embauche). La rue aujourd'hui peut le refaire en demandant l'abrogation de l'OI. Les IDE sont assez nombreux pour imposer leur volonté et crier très fort leur refus de l'OI.

Ne pas s'opposer à cet ordre c'est s'enchaîner et aggraver les conditions de travail.

Il est temps pour les IDE et plus largement pour les soignants de se faire entendre car les attaques sont multiples :

la suspension voire la suppression (l'avenir le dira) de la promotions professionnelle par l'APHP

un reclassement en catégorie A chèrement payé car la contre partie est le renoncement à la catégorie active permettant aux IDE de prendre leur retraite à partir de 55 ans. La pénibilité n'est plus reconnue. C'est paradoxal alors qu'on parle de reconnaissance.

Le NPA exige :

- L'abrogation de cet ordre inutile et néfaste qui sous couvert de reconnaissance de la profession cache sa volonté de soumettre les IDE et les museler.

- L'abrogation de la loi HPST qui entre autre privatise la santé ,réduit l'accès aux soins du secteur public, contraint l'utilisateur de se diriger vers le secteur privé pour se soigner.

- L'arrêt de la Tarification À l'Activité menant tous les hôpitaux au déficit et orchestrant donc leur fermetures.

- La suppression des franchises médicales.

- L'arrêt des remboursements des médicaments.

- Le maintien d'une sécurité sociale solidaire.

**INFIRMIERES , INFIRMIERS, PEDICURES, PODOLOGUES, SAGE FEMME
VOUS AVEZ UN ATOUT C'EST VOTRE NOMBRE .
MANIFESTEZ VOTRE REFUS ,SOYEZ GRÉVISTES LE 26 JANVIER
rassemblement devant le ministère de la Santé à 12h**

Un manifeste contre l'ordre à l'initiative d'IDE syndiqués et non syndiqués est à signer en ligne
<http://www.contrordreinfirmier.org/>